

ALLOCUTION

Despina Klavanidou

Vice-Rectrice de l'Université Aristote de Thessalonique

Chers invités,

Monsieur l'ancien président de la Cour de Justice l'UE

Monsieur le Doyen,

Honorable Monsieur Alain Supiot,

Chers collègues,

Chères étudiantes et étudiants,

Mesdames et Messieurs,

En tant que vice-Rectrice de l'Université Aristote de Thessalonique, je suis particulièrement heureuse et fière car des cérémonies telles que celle d'aujourd'hui, de remise des insignes du Docteur honoris causa au **Professeur, éminent et internationalement reconnu, M. Alain Supiot**, valident un des processus les plus importants qui justifient le rôle académique, la mission et le rayonnement international d'un établissement universitaire d'envergure qui ambitionne de participer activement au devenir mondial dans les domaines de l'enseignement, de la science, de la recherche et de la culture.

O Alain Supiot est un des plus éminents spécialistes du droit du travail et des théoriciens du droit les plus éminents. Docteur de l'Université de Bordeaux 1979, et maître de conférences des facultés de Droit françaises en 1980, il a été successivement professeur des facultés de Droit des universités de Poitiers et de Nantes avant d'être élu

professeur du Collège de France, en 2012. Depuis, au sein de cet établissement d'enseignement universitaire de France, fondé en 1530, il enseigne à la chaire : « État social et mondialisation, analyse juridique des solidarités ».

Au cours de sa carrière académique, le professeur Supiot a activement participé au débat scientifique sur les fondements, les structures et le contenu du droit social. Sa contribution à l'étude de cette discipline revêt une importance exceptionnelle. Indubitablement, ou moment où les droits sociaux sont remis en cause, le débat sur l'État social est vital pour tous les pays, ainsi que pour la redéfinition de l'Europe. En outre, allant au-delà des frontières étroites de sa discipline, Alain Supiot aborde les questions juridiques du travail du point de vue de nombreuses autres sciences, non seulement des sciences humaines mais aussi des sciences exactes. Très tôt, d'ailleurs, a-t-il traité de l'influence de la mondialisation et du développement technologique sur le droit du travail, tandis que les transformations constantes de l'économie et les risques qu'elles engendrent pour le monde du travail étaient toujours au cœur de ses intérêts scientifiques.

La contribution académique globale d'Alain Supiot à la théorie et à l'anthropologie du droit est également importante. Sa pensée critique, l'approche interdisciplinaire des problèmes juridiques, l'emploi très large du droit comparé et la connaissance approfondie des cultures juridiques étrangères, sont tous des éléments qui se reflètent dans son œuvre scientifique et en expliquent le rayonnement. Et c'est pourquoi, les travaux du professeur Supiot jouissent d'une reconnaissance scientifique remarquable. Aujourd'hui, cette reconnaissance est davantage marquée par le titre de docteur honoris causa, que l'Université Aristote de Thessalonique lui attribue avec joie, en marque de reconnaissance de son activité et de son acceptation académique internationales.

Les collègues spécialisés dans les domaines pertinents nous présenteront plus en détail l'œuvre et la personnalité du Professeur et, à cet effet, je souhaiterais leur laisser le plus de temps possible.

Cher Monsieur Alain Supiot,

Nous sommes particulièrement heureux que votre longue relation avec la Faculté de Droit de l'Université Aristote de Thessalonique est dorénavant marquée par la remise des insignes du Docteur honoris causa de notre institution et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre famille, nombreuse mais chaleureuse.